

ANNEXE 2

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

DOSEP 1^{er} degré – 03 86 21 70 16 - Mme Girard

DEMANDE DE SURCOTISATION LORS D'UN TEMPS PARTIEL

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Grade :
Affectation :	

Je soussigné(e) demande à surcotiser au titre de la période de temps partiel sur la base du traitement soumis à retenue pour pension correspondant à celui d'un fonctionnaire de même grade, échelon et indice travaillant à temps complet, selon un taux défini en fonction de ma quotité de service :

75%	16,67 %
50%	22,25 %

Ces taux s'appliquent sur la **totalité** du traitement qui aurait été versé à temps plein (NBI comprise).

La formule de calcul de la surcotisation tient compte de la quotité de temps travaillé de l'agent (QT) et de la quotité non travaillée (QNT) soit :

$$(11,10 \times QT) + [80 \% \times (11,10 + 30,65) \times QNT] = \text{taux de surcotisation.}$$

Exemple : un enseignant perçoit un traitement indiciaire brut à temps plein de 2000 €, soit 1000 € à 50%, sans NBI.

quotité de temps partiel	rémunération brute à temps plein	pourcentage de surcotisation	coût de la pension civile <u>qui devra être versée mensuellement</u>	montant de la pension civile versée mensuellement <u>quand il n'y a pas de surcotisation</u>	pour information coût mensuel supplémentaire
50 %	2 000 €	22,25 %	445,00 €	111,00 €	334,00 €
75%	2 000 €	16,67 %	333,40 €	166,50 €	166,90 €

La **décision** de surcotiser est **définitive** et ne pourra être annulée en cours d'année.

Je reconnais avoir pris connaissance des taux et de l'exemple ci-dessus.

Fait à

le

Signature de l'intéressé(e)